



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada

Présentation d'Environnement et Changement climatique Canada à l'Office des eaux du Nunavut concernant la demande de modification du permis d'utilisation des eaux de type A de la phase 2 de la rivière Mary soumise par la Baffinland Iron Mines Corporation

2AM-MRY1325 – Réunion technique
12 novembre 2021



Aperçu

- Mandat
- Lois et règlements pertinents
- État des commentaires techniques
d'Environnement et Changement climatique
Canada
- Commentaires et recommandations en suspens

Mandat d'Environnement et Changement climatique Canada

- La conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel, notamment celle de l'eau, de l'air et du sol, et la coordination des politiques et programmes pertinents du gouvernement du Canada
- Les ressources naturelles renouvelables, notamment les oiseaux migrateurs et la flore et la faune
- La météorologie
- La mise en application des règles et des règlements

Loi sur le ministère de l'Environnement

- *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*
- *Loi sur les pêches (dispositions sur la prévention de la pollution)*
- *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*
- *Loi sur les espèces en péril*

État actuel des commentaires d'ECCC

ECCC-1	Plan d'action en cas d'événements déclencheurs – Construction	Résolu
ECCC-2	Plan d'action en cas d'événements déclencheurs – Installations d'ouvrages de franchissement de cours d'eau ou modifications à celles-ci	Partiellement résolu
ECCC-3	Plan d'action en cas d'événements déclencheurs – Exploitation routière	Résolu
ECCC-4	Seuils d'intervention relatifs au total des solides en suspension (TSS)	Partiellement résolu
ECCC-5	Mises à jour des références du <i>Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants</i> (REMMMD)	Résolu
ECCC-6	Gestion de l'eau de contact au port Milne	Partiellement résolu
ECCC-7	Points de référence du Programme de surveillance des répercussions sur le milieu aquatique	Partiellement résolu
ECCC-8	Déclencheurs de niveaux d'action élevés	Non résolu
ECCC-9	Ruissellement et REMMMD	Commentaires

ECCC-1 Plan d'action en cas d'événements déclencheurs – Construction

Recommandation

En ce qui concerne le Plan de gestion de l'eau de surface et des écosystèmes aquatiques, ECCC recommande que le promoteur :

- Ajoute un texte dans le tableau 5.2, dans la colonne sur le risque faible, qui indique l'état des concentrations élevées et du dépassement des critères comme déclencheur d'action;
- Précise que les seuils sont déclenchés par le dépassement d'un ou de plusieurs des paramètres réglementés.

ECCC-2 Plan d'action en cas d'événements déclencheurs

– Installations d'ouvrages de franchissement de cours d'eau ou modifications à celles-ci

Recommandation

En ce qui concerne le Plan de gestion de l'eau de surface et des écosystèmes aquatiques, ECCC recommande que le promoteur :

- Clarifie la raison d'être du total des solides dissous comme indicateur de rendement;
- Ajoute l'huile et la graisse comme indicateur de rendement;
- Précise comment les comparaisons aux valeurs de base seront évaluées.

ECCC-3 Plan d'action en cas d'événements déclencheurs – Exploitation routière

Recommandation

En ce qui concerne le Plan de gestion de l'eau de surface et des écosystèmes aquatiques, ECCC recommande que le promoteur :

- Précise l'indicateur de rendement pour les métaux en tant que « métaux totaux et dissous ».

ECCC-4 Seuils d'intervention relatifs au total des solides en suspension (TSS)

Recommandation

En ce qui concerne le Plan de gestion de l'eau de surface et des écosystèmes aquatiques, au sujet des seuils relatifs au TSS, ECCC recommande que le promoteur :

- Inclue un seuil de risque faible dans le programme de surveillance du corridor nord, et précise s'il concerne entièrement la période après la construction;
- Clarifie les comparaisons avec l'amont dans la section 5 au sujet des seuils d'intervention pour le TSS.

ECCC-5 Mises à jour aux références du *Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants* (REMMMD)

Recommandation

ECCC recommande que le promoteur :

- Veille à ce que tous les plans qui font référence aux exigences du REMMMD soient mis à jour conformément au règlement modifié.

ECCC-6 Gestion de l'eau de contact au port Milne

Recommandation

ECCC recommande que le promoteur apporte des précisions quant à la planification de la gestion de l'eau à l'inlet Milne, en tenant compte des quatre points suivants :

1. Aucune information n'est fournie sur la gestion de l'eau de contact du fossé périphérique de la réserve de minerai en morceaux;
2. Il y a une utilisation incohérente de la terminologie (les bassins d'eaux pluviales n° 1 et n° 2 ne figurent pas dans le tableau 3.8);
3. Aucune information n'est fournie sur la manière dont l'eau sera gérée d'un endroit à l'autre au port de Milne. Si toutes les eaux doivent être rejetées par les points de rejet final existants, il faut fournir des renseignements sur la manière dont l'eau sera transférée à ces endroits;
4. Aucune discussion n'est fournie sur la capacité des bassins existants à accueillir les volumes supplémentaires d'eaux pluviales transférés des nouveaux bassins et retenus avant leur rejet.

ECCC-7 Points de référence du Programme de surveillance des répercussions sur le milieu aquatique

Recommandation

ECCC recommande que le promoteur :

- Examine les recherches et les lignes directrices récentes, notamment sur le cobalt, le cuivre, le plomb, le strontium et le zinc, et détermine l'applicabilité des lignes directrices les plus récentes au projet. Les points de référence pour l'analyse du Programme de surveillance des répercussions sur le milieu aquatique devraient être mis à jour en conséquence.

ECCC-8 Déclencheurs de niveaux d'action élevés

Recommandation

À la section 5 du Programme de surveillance des répercussions sur le milieu aquatique, ECCC recommande que le promoteur :

- Fournisse des détails supplémentaires sur les exigences particulières pour déclencher les niveaux d'action;
- Détermine les déclencheurs qui augmentent la protection du niveau d'action modéré proposé.

ECCC-9 Ruissellement et REMMMD

- La mine est assujettie au REMMMD jusqu'à ce qu'elle obtienne le statut de mine fermée reconnue.
- Tous les rejets d'effluents devront être évacués par un point de rejet final désigné, surveillé et signalé au moyen du Système de déclaration des effluents miniers.

Recommandation

Aucune recommandation – à titre d'information seulement

Merci



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada

Canada 